



Conseil économique et social

Distr. générale
13 septembre 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique de la 37^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 18 juillet 2016, à 17 heures

Président : M. Oh Joon (Président) (République de Corée)

puis : M. Shava (Vice-Président) (Zimbabwe)

Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau (*suite*)

- a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous les auspices du Conseil économique et social

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-12375X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 17 h 10.

Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau
(suite)

a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous les auspices du Conseil économique et social

Débat général

1. **M. Plasai** (Thaïlande), Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que l'orientation fournie par le Forum politique de haut niveau est cruciale pour l'élimination de la pauvreté. Le Forum doit améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et garantir la participation de toutes les parties prenantes afin de répondre aux 17 objectifs de développement durable, en adoptant une approche participative et transparente de leur suivi. Il est nécessaire de déterminer comment éviter de laisser pour compte ceux qui sont déjà les plus défavorisés, à savoir les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays en situation de conflit et d'après-conflit, les pays à revenu intermédiaire et les peuples vivant sous occupation étrangère. Pour ne pas faire de laissés-pour-compte, il faut mettre en œuvre les principes reconnus dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et exiger le respect de la souveraineté entière et permanente de chaque État sur toutes ses richesses, ressources naturelles et activités économiques. Les lois et règlements comportant des effets extraterritoriaux, ainsi que toutes les autres formes de mesures de coercition économiques et financières unilatérales imposées aux pays en développement par les pays développés, qui sont contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, constituent une menace à la mise en œuvre effective du Programme 2030 et doivent être abolis.

2. Pour mener à bien la mise en œuvre du Programme 2030, la communauté internationale et les parties prenantes concernées doivent renforcer leur appui aux pays en développement, notamment lors du Sommet du Groupe des 20 qui se tiendra en Chine en septembre. Pour faire face aux changements climatiques, elles doivent mobiliser des ressources

nouvelles et additionnelles, mettre en place une infrastructure plus durable pour le développement et lutter contre les flux financiers illicites et rapatrier les ressources. L'apprentissage par les pairs et la coopération Sud-Sud pourraient également soutenir la mise en œuvre. À la quarantième Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, qui se tiendra en septembre, les membres mettront en commun l'expérience acquise dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Forum s'emploiera à promouvoir une nouvelle mentalité axée sur la durabilité.

3. **M. Mimica** (Union européenne), Commissaire européen pour la coopération internationale et le développement, déclare que tous les gouvernements doivent prendre en compte les objectifs de développement durable en relevant les défis économiques, sociaux et environnementaux. Ils doivent sans cesse suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, accélérer la mise en œuvre et favoriser l'inclusion et la transparence. Il se félicite des mesures de suivi qui ont déjà été prises. La liste des indicateurs mondiaux établie par la Commission de statistique de l'ONU fournit un cadre adéquat, mais elle nécessite de nouveaux ajustements. Le renforcement des capacités statistiques et de suivi s'impose, de même qu'une meilleure ventilation des données. L'Union européenne est encouragée par le niveau de participation aux examens nationaux volontaires sur la mise en œuvre du Programme 2030 soumis au Forum politique de haut niveau. Une approche multipartite, une prise de décision participative et représentative et le libre accès du public à l'information sont indispensables à la mise en œuvre. Le thème consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte est large et englobe des enjeux comme ceux de la migration irrégulière et de l'autonomisation des femmes et des filles. Pour éviter que quiconque ne soit laissé pour compte, il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits, investir dans la paix et la bonne gouvernance et renforcer les liens entre le développement, l'action humanitaire, la paix et la sécurité et les politiques migratoires.

4. L'Union européenne et ses États membres contribuent déjà à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment dans le cadre d'une nouvelle initiative en matière d'économie circulaire. Plus tard en 2016, l'Union européenne présentera une liste d'initiatives sur la façon dont elle contribuera à la

réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'au Consensus européen pour le développement, qui harmonisera les politiques de développement des pays européens avec le Programme 2030. Elle continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires, en particulier ceux qui en ont besoin, et de rechercher des formes innovantes de coopération avec eux.

5. **M. Montás** (République dominicaine), Ministre de l'économie, de la planification et du développement, prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que le Forum politique de haut niveau doit prendre en considération les réalités nationales dans la mise en œuvre du Programme 2030, et tenir compte du fait que l'examen des progrès régionaux et mondiaux sera basé sur les processus nationaux. Il devrait être la tribune propice à la concertation régulière et à la formulation d'orientations et de recommandations politiques à l'intention des États Membres et du système des Nations Unies.

6. Il souligne les progrès réalisés par la Colombie, le Mexique et la République bolivarienne du Venezuela en intégrant le Programme 2030 dans leurs stratégies nationales de développement durable et ajoute qu'il compte apprendre de l'expérience des autres pays qui préparent actuellement leurs examens nationaux. Il se félicite de la création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui contribuera à orienter les travaux du Forum politique de haut niveau et ceux du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Les données de référence relatives à certaines des cibles correspondant aux objectifs ne sont pas disponibles. À cet égard, l'appui apporté en temps utile au renforcement de la collecte de données et des capacités est essentiel. La CELAC est fermement déterminée à mettre fin à l'extrême pauvreté, à la faim et aux inégalités en Amérique latine et dans les Caraïbes. La mise en œuvre du Programme 2030 suppose l'engagement sans équivoque de la communauté internationale tout entière. Les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement. La coopération Sud-Sud a également un rôle à jouer, notamment par le renforcement des capacités et l'échange des connaissances.

7. La communauté internationale doit aborder le développement durable sous un angle global, en

réponse aux défis auxquels sont confrontés les pays à revenu intermédiaire. L'espace politique des pays doit être respecté. Toutefois, les efforts nationaux doivent s'appuyer sur un environnement économique international favorable et une forte gouvernance économique mondiale. La CELAC rejette les mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales qui sont incompatibles avec le droit international et la Charte des Nations Unies. La mise en œuvre du Programme 2030 appelle une plus grande cohérence au sein du système des Nations Unies pour le développement à l'appui des priorités du développement national. L'examen quadriennal complet de 2016 sera une bonne occasion d'élaborer une planification à long terme et de fournir des orientations aux États Membres.

8. **M. Haque** (Bangladesh), Secrétaire aux affaires étrangères, Ministère des affaires étrangères, prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, déclare que ces pays, dont un pourcentage élevé de la population vit dans l'extrême pauvreté, demeurent les plus vulnérables et que leur faible capacité de production limite leurs efforts de développement. C'est pour cette raison que 24 des cibles énoncées dans le Programme 2030 concernent directement les pays les moins avancés. Ces pays ont collectivement échoué à réaliser la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. La communauté internationale devra leur apporter un soutien accru afin qu'ils puissent atteindre les objectifs de développement durable. Comme point de départ, la Commission de statistique de l'ONU devrait intégrer tous les indicateurs des pays les moins avancés dans les indicateurs des objectifs de développement durable. Une attention particulière doit être accordée aux groupes de pays en situation particulière dans tous les forums et rapports pertinents, y compris le rapport sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable, le Rapport mondial sur le développement durable et le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Le Conseil économique et social devrait jouer un plus grand rôle dans le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés. Les États Membres des Nations Unies devraient appuyer l'adoption de la déclaration politique de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul en tant que résolution de l'Assemblée générale.

9. **M. Kampasa** (Zambie), Secrétaire permanent chargé de l'analyse et de la coordination des politiques,

bureau du Cabinet, prenant la parole au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, déclare que ces pays, en plus de leurs désavantages géographiques uniques, se heurtent à un certain nombre de difficultés, notamment l'insuffisance des infrastructures et des coûts de transport et de transaction commerciale anormalement élevés, qui les isolent des marchés mondiaux et entravent leur développement économique et social. Les problèmes récemment posés par les changements climatiques et la volatilité des cours ont augmenté la pression. Le thème consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte revêt donc un intérêt particulier pour les pays en développement sans littoral.

10. Les progrès accomplis dans les pays les plus vulnérables, qui représentent près de la moitié des Membres des Nations Unies, sont essentiels pour la réalisation des objectifs de développement durable. La déclaration ministérielle qui sera produite à l'issue de la présente séance devrait donc réaffirmer l'engagement du Conseil économique et social d'améliorer le sort des pays en développement sans littoral. Le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement améliorent l'efficacité du Programme d'action de Vienne en soutenant les efforts des pays en développement sans littoral tendant à réaliser les objectifs de développement durable, notamment les objectifs 7, 9 et 10, qui font particulièrement référence aux pays en développement sans littoral et abordent des questions telles que l'infrastructure résiliente, l'innovation et l'industrialisation, ainsi que l'accès à l'énergie. Le Programme 2030 et le Programme d'action de Vienne se renforcent mutuellement et doivent être mis en œuvre concurremment. En outre, ils devraient donner lieu à un suivi conjointement avec d'autres processus mondiaux pour optimiser les résultats des pays en développement sans littoral.

11. Ces pays se sont engagés à intégrer les priorités internationales en matière de développement dans leurs programmes nationaux de développement. Toutefois, de nouveaux partenariats mondiaux de développement leur sont nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable. Ils ont notamment besoin d'assistance pour renforcer leurs capacités dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données.

12. **M^{me} Luveni** (Fidji), Présidente du Parlement, prenant la parole au nom du Groupe des petits États

insulaires en développement du Pacifique, déclare que les travaux de la communauté internationale en vue d'atteindre les objectifs de développement durable doivent s'appuyer sur la simple promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte. Les mesures de mise en œuvre doivent être adaptées à la situation nationale et arrêtées par les pays eux-mêmes. Comme il est reconnu dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), d'authentiques partenariats durables seront essentiels. Les échanges multipartites et le dialogue sur les partenariats organisés par le Département des affaires économiques et sociales sont utiles à cet égard. Le système des Nations Unies pour le développement, en particulier sa présence sur le terrain, est indispensable au renforcement des capacités institutionnelles. Les recommandations sur la réforme de l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement doivent être appliquées pour mieux aider les pays à surmonter leurs difficultés particulières et à combler les besoins qui leur sont propres.

13. Sachant que les petits États insulaires en développement du Pacifique sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, il faut que l'Accord de Paris entre en vigueur rapidement et soit universellement ratifié. De plus, des cibles d'atténuation plus ambitieuses doivent être fixées. Les effets des changements climatiques étant devenus plus dévastateurs, il est nécessaire que l'adaptation et la résilience bénéficient d'un soutien financier accru et que les procédures de demande de soutien soient rendues plus simples. La santé des océans est un facteur clef de l'élimination de la pauvreté. À cet égard, le Groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique attend avec intérêt la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable, qui se tiendra à Fidji en 2017. Toutefois, le fardeau de la conservation des océans ne doit pas reposer de façon disproportionnée sur les épaules des petits États insulaires.

14. **M. Khiari** (Tunisie), Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, déclare que l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) sont animés par l'idéal commun de libérer l'Afrique de la pauvreté et du sous-développement et qu'ils ont été mis en place

pour transformer les économies africaines en vue de permettre leur intégration dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales. Ils aideront l'Afrique à ne plus dépendre des produits d'exportation, ce qui la rendra moins vulnérable aux chocs exogènes et, partant, réduira la pauvreté.

15. Pour tirer le meilleur parti des synergies entre le Programme 2063 et le Programme 2030, l'accent devrait être mis sur la sensibilisation, l'affectation optimale des ressources, l'élimination des chevauchements, l'élaboration d'un cadre de suivi intégré et d'évaluation et la collaboration avec les autorités nationales chargées de la mise en œuvre des deux programmes pour faire en sorte que les rapports soient cohérents et harmonisés. Le NEPAD doit également bénéficier d'un soutien dans le cadre du processus. Le programme de transformation ambitieux qu'il décrit ne saurait être réalisé sans des moyens de mise en œuvre efficaces et un effort sérieux de la communauté internationale pour lutter contre les flux financiers illicites en provenance des pays africains. Il sera également nécessaire de revitaliser les partenariats pour accélérer le développement durable en Afrique, de veiller à ce que les partenaires de développement honorent les engagements d'aide publique au développement qu'ils ont pris à l'égard des pays africains et les alignent sur les priorités du développement national, de partager les enseignements tirés de la transition des objectifs du Millénaire pour le développement vers les objectifs de développement durable et le Programme 2063 et d'assurer l'inclusion, en particulier au niveau des collectivités.

16. **M. Charles** (Trinité-et-Tobago), Représentant permanent de Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies, prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que la mise en œuvre du Programme 2030 doit s'appuyer sur les enseignements tirés des objectifs du Millénaire pour le développement et sur la reconnaissance des conditions essentielles du développement durable que sont l'élimination de la pauvreté, la promotion de modes de consommation et de production durables et la protection et la gestion des ressources naturelles. La mise en œuvre du Programme 2030 pourrait facilement être compromise en raison d'un ratio élevé d'endettement par rapport au produit intérieur brut de la région. Malgré son statut de pays à revenu intermédiaire, l'économie de la région, dont la diversification est restreinte, demeure faible et fragile,

très dépendante du commerce international et vulnérable aux effets des changements climatiques. L'allègement de la dette, les subventions économiques et l'augmentation de l'aide publique au développement pourraient favoriser une croissance économique soutenue et l'emploi. La cessation des relations de correspondance bancaire risque également de menacer la stabilité économique du pays et sa capacité à préserver son intégration dans les systèmes financiers, commerciaux et économiques mondiaux.

17. Pour les petits États insulaires en développement, la mise en œuvre du Programme 2030 est liée à celle des Orientations de Samoa. L'orateur note avec satisfaction que le Forum politique de haut niveau a rempli son mandat en ce qui concerne le développement durable des petits États insulaires en développement. Il est essentiel que les États membres de la CARICOM, qui s'efforcent d'intégrer les objectifs de développement durable dans leurs plans nationaux de développement, disposent à point nommé de données de qualité. L'appui au renforcement des systèmes statistiques nationaux pour la collecte et la ventilation des données est donc crucial. Le Plan stratégique de la Communauté des Caraïbes 2015-2019 a été conçu pour aider la région à renforcer sa résilience économique, sociale, environnementale et technologique, tout en insistant sur l'adoption d'approches inclusives et intégrées du développement qui favoriseront la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région. Le système des Nations Unies pour le développement doit appuyer les priorités du développement national dans la mise en œuvre du Programme 2030 afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. La CARICOM se félicite des mécanismes intergouvernementaux liés à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

18. **M. Perera** (Sri Lanka), Ministre du développement durable et de la faune, prenant la parole au nom du Groupe des quinze (G15), déclare que les ministres des affaires étrangères du G15 envisagent de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 en tant que groupe de niche des pays du Sud. Il est primordial d'adopter une approche globale de la mise en œuvre du Programme 2030, en coordination avec d'autres cadres multilatéraux comme le Programme d'action d'Addis-Abeba. À cet égard, le G15 se félicite de l'avènement récent du Forum du Conseil sur le suivi du financement

du développement en tant que plateforme destinée à évaluer les progrès accomplis, identifier les problèmes et faciliter la fourniture des moyens de mise en œuvre. Le présent débat de haut niveau du Conseil offre une occasion de jeter les bases solides de l'évaluation future de la mise en œuvre du Programme 2030. Le mécanisme de suivi et d'examen adopté doit respecter la souveraineté nationale.

19. Pour faire en sorte que l'élimination de la pauvreté demeure au centre des efforts et que les pays en développement accomplissent des progrès suffisants, il y aurait lieu d'intensifier les partenariats mondiaux de la période des objectifs du Millénaire pour le développement et de veiller à ce que les engagements visant à fournir un appui au renforcement des capacités, des ressources financières et une aide publique au développement soient respectés. Enfin, il conviendrait d'élaborer un mécanisme de facilitation technologique propice au développement, au transfert et à la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement.

20. **M. Gutierrez Espeleta** (Costa Rica), Ministre de l'environnement et de l'énergie, prenant la parole au nom du Groupe des pays animés du même esprit et favorables aux pays à revenu intermédiaire, dit que le Groupe reconnaît qu'il incombe au premier chef aux gouvernements d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 au niveau national, mais il estime en même temps que le forum politique de haut niveau a un rôle central à jouer dans la supervision de ces processus au niveau mondial. Il reconnaît également l'importance du caractère intergouvernemental et universel du Forum, de ses dirigeants politiques, de ses orientations et de ses recommandations aux fins du développement durable, ainsi que de son rôle dans l'intégration des trois dimensions du développement durable d'une manière globale et intersectorielle à tous les niveaux. À cet égard, il est nécessaire de soutenir adéquatement les États Membres qui présenteront leurs examens nationaux volontaires en 2016 et 2017.

21. Il importe de diffuser les enseignements et les pratiques exemplaires inspirées par le processus et de promouvoir le partage des connaissances et le transfert de technologie afin de renforcer les capacités nationales, en particulier celles des pays en développement, en faveur du développement durable. À cet égard, les mécanismes facilitant le partage des connaissances et le transfert de technologie vers les

pays en développement seront indispensables pour réduire les écarts en matière d'accès à la technologie dans les pays et d'un pays à l'autre, cet accès étant une condition essentielle à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le système des Nations Unies pour le développement pourrait contribuer à cet effort en veillant à ce que le mécanisme de facilitation de la technologie soit pleinement opérationnel et efficace. En outre, une attention particulière devrait être accordée au financement du développement, à l'établissement de moyens adéquats et prévisibles de mise en œuvre du Programme 2030, au respect de l'espace politique de chaque pays et à la création d'un environnement économique international propice aux efforts nationaux de développement.

22. Les réunions du Forum politique de haut niveau devraient se concentrer sur les défis auxquels sont confrontés les pays en développement, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, ainsi que les pays à revenu intermédiaire. De même, mus par les principes d'universalité et d'intégralité et la nécessité de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte, les efforts visant à mettre en œuvre le Programme 2030 devraient cibler ceux qui en ont besoin, indépendamment de leur situation géographique, et répondre aux vulnérabilités et besoins particuliers de tous les pays. Il importe de veiller tout particulièrement à ce que les défis auxquels sont confrontés les pays à revenu intermédiaire ne retardent pas leurs efforts de développement, tout en tenant compte de leur diversité et de leur capacité à soutenir le processus de mise en œuvre. À cet égard, le système des Nations Unies pour le développement devrait mettre en place un plan d'action interinstitutions à l'échelle du système pour la coordination du développement durable dans les pays à revenu intermédiaire, étayé par des preuves tangibles, des objectifs clairs, des indicateurs et des sources de financement.

23. Bien que des progrès importants aient été accomplis par le Département des affaires économiques et sociales, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour permettre l'élaboration d'indicateurs de progrès transparents en matière de développement durable, outre les critères de revenu, qui reconnaissent la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions, ainsi que les dimensions sociale, économique et environnementale de la production intérieure et des lacunes structurelles à tous les niveaux. Les institutions nationales, y compris les

institutions statistiques, doivent être renforcées, et de nouvelles sources de données et des technologies améliorées de collecte de données doivent être identifiées pour permettre aux gouvernements d'accéder à des données ventilées récentes, fiables et de qualité, aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits et de la mise en œuvre de politiques publiques efficaces. À cet égard, le soutien international et les partenariats multipartites devraient être renforcés afin de promouvoir des mécanismes ciblés de renforcement des capacités dans les pays à revenu intermédiaire à l'appui de leurs plans nationaux de développement aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

24. **M. Rai** (Papouasie-Nouvelle-Guinée), Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies, prenant la parole au nom du Forum des îles du Pacifique, dit que l'appel visant à ne pas faire de laissés-pour-compte dans l'action menée en faveur de l'élimination de la pauvreté et dans le cadre de l'exécution d'un programme inclusif et transformateur est opportun, en particulier au début de la phase de mise en œuvre, et devrait figurer en priorité dans les travaux du Forum politique de haut niveau et de toutes les parties prenantes.

25. Les dirigeants d'États membres du Forum des îles du Pacifique se sont engagés à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, les Orientations de Samoa, l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et le Programme d'action d'Addis-Abeba, et à achever la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en s'inspirant de l'engagement politique et de la feuille de route prévus dans le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique. Bien que des progrès considérables aient été accomplis en vue de promouvoir l'accès à l'éducation et améliorer la santé maternelle et infantile dans la région, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir la croissance économique sans exclusive et la création d'emplois, lutter contre les changements climatiques, garantir la santé, la productivité et la résilience des océans, renforcer la gouvernance, favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment en réduisant la violence à l'égard des femmes et des filles, et s'attaquer à la crise des maladies non transmissibles, qui continue de prendre de l'ampleur. Les membres du Forum intègrent de plus en plus ces

engagements dans leurs politiques nationales et régionales adaptées aux problèmes et vulnérabilités propres à la région. En particulier, l'initiative du Samoa, premier membre du Forum et premier petit État insulaire en développement à soumettre son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau, témoigne du rôle moteur de la région dans la mise en œuvre du Programme 2030.

26. Le Forum a également mis en place un groupe de travail chargé de faciliter l'élaboration d'une feuille de route pour orienter la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région, en particulier en ce qui concerne les questions transfrontalières, l'identification des priorités nationales communes qui pourraient être concrétisées par la prestation collective, le suivi et l'établissement de rapports, ainsi que par l'identification des expériences au niveau mondial, des pratiques optimales et des réussites nationales qui pourraient être adaptées au niveau régional.

27. Pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte, les membres du Forum s'approprient le Programme 2030, en collaboration avec des partenaires de développement régionaux et extérieurs, notamment en tenant compte des vulnérabilités particulières des petits États insulaires en développement et des inégalités régionales et mondiales grandissantes qui aggravent les problèmes de développement durable auxquels ils font face. Ils s'efforceront également d'améliorer la résilience des économies nationales, des infrastructures et des collectivités face au ralentissement économique mondial, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, dont la fréquence et l'intensité sont en augmentation dans la région. Fidji et Vanuatu ont été frappés récemment par des cyclones qui ont entraîné de lourdes pertes en vies humaines et des déplacements, tout en ralentissant substantiellement leurs efforts de mise en œuvre du Programme 2030. Une attention particulière sera accordée à la réduction des dommages causés à l'océan Pacifique, un des principaux moyens de subsistance des États membres du Forum, en particulier la destruction de ses récifs coralliens causée par l'acidification de l'océan, et la menace que pose la pêche illicite, non déclarée et non réglementée sur les ressources halieutiques. À cette fin, les membres du Forum restent fermement déterminés à mettre en œuvre les objectifs de développement durable n^{os} 13 et 14.

28. Les capacités, les institutions et les systèmes existants aux échelons national et régional, en

particulier dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données, devraient également être renforcés afin d'assurer l'efficacité de l'examen, du suivi et de la mise en œuvre du Programme 2030. Les efforts nationaux et régionaux visant à mettre en œuvre les objectifs, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris doivent également s'appuyer sur les moyens de mise en œuvre connexes aux partenariats mondiaux énoncés dans l'objectif 17, et devraient mettre un accent particulier sur la réalisation de l'objectif 16 relatif à la promotion d'institutions solides. Outre la mobilisation des ressources nationales, notamment la garantie de tirer un revenu équitable de l'exploitation des ressources halieutiques, les membres du Forum mettront l'accent sur la création de partenariats mondiaux durables, notamment avec les parties prenantes de la société civile, le secteur privé et le milieu universitaire, ainsi que sur l'accès à un financement stable du développement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Enfin, l'orateur appelle à un renforcement de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire pour libérer le potentiel de la science, de l'innovation et de la technologie afin d'atténuer l'éloignement et la vulnérabilité de nombreux membres du Forum.

29. **M. Perera** (Sri Lanka), Ministre du développement durable et de la faune, déclare que Sri Lanka, premier pays de la région Asie-Pacifique à créer un ministère pour le développement durable et à assumer actuellement la présidence du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable, se trouve particulièrement bien placé pour réussir la transition vers le développement durable. À cette fin, le Parlement de Sri Lanka examinera sous peu une loi nationale sur le développement durable conforme aux objectifs de développement durable, dont l'objectif est de formuler une politique et une stratégie nationales de développement durable et de fournir le cadre juridique et institutionnel au sein duquel elles seront élaborées et mises en œuvre. La loi prescrit aux ministères, aux conseils provinciaux, aux administrations locales et aux organismes du secteur public d'élaborer des stratégies de développement durable, de réaliser des audits et de présenter des rapports d'activité annuels fondés sur des normes, des directives et des indicateurs liés au développement durable. De plus, le Ministère du développement durable et de la faune met actuellement au point une feuille de route nationale relative au développement durable, dont les plans régionaux de viabilité à long terme seront un apport

essentiel. Pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, le Ministère a lancé des plateformes d'engagement aux niveaux national et provincial en faveur du développement durable rassemblant des responsables politiques, des administrateurs et des représentants d'administrations locales, de la société civile, du milieu universitaire, du secteur privé, d'organismes de développement, ainsi que des femmes et des jeunes.

30. Afin de mieux définir leurs rôles et responsabilités, le Gouvernement a recensé les liens entre les 169 cibles et plus de 400 organismes compétents impliqués dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en vue de l'élaboration d'un modèle de mise en œuvre en trois phases. La philosophie des droits écologiques sur laquelle le Ministère du développement durable et de la faune s'est fondé découle de la conviction que ceux qui détiennent le pouvoir ne sont que les gardiens de la terre, laquelle appartient aux peuples et à tous les êtres vivants. Des efforts pressants doivent donc être déployés pour assurer la survie de la planète et la prospérité de l'humanité.

31. **M. Ibrahim** (Maldives), Ministre de l'environnement et de l'énergie, déclare que les Maldives ont atteint cinq des huit objectifs du Millénaire pour le développement avant l'échéance de 2015, bilan qui en fait le seul pays OMD-Plus d'Asie du Sud. Le pays est donc bien placé pour mettre en œuvre le Programme 2030. Les progrès substantiels des Maldives dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement démontrent leur engagement envers un développement robuste, en particulier dans les secteurs sociaux comme la santé et l'éducation.

32. Son pays est fortement encouragé par les efforts que font les dirigeants du monde pour que personne ne soit laissé pour compte dans la lutte contre la pauvreté. Conscient de l'importance de ses diverses ressources marines, y compris ses récifs coralliens, pour ses industries de la pêche et du tourisme et le développement économique en général, le pays a exploité avec succès ces ressources de façon durable, comme en témoigne sa sortie progressive de la catégorie des pays les moins avancés en 2011. Il continuera de mettre en valeur le rôle central du développement durable dans ses traditions et sa culture, ce qui lui a d'ailleurs permis de puiser dans ses modestes ressources naturelles pour assurer son

développement social et économique sans compromettre l'environnement. Les Maldives continueront notamment de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des océans, dont le rôle est essentiel au développement économique mondial, à la régulation du climat de la planète et à la protection de la diversité biologique, et de préconiser une action plus ambitieuse pour lutter contre les changements climatiques.

33. Bien que les principes fondamentaux régissant les objectifs de développement durable soient déjà traités dans la Constitution du pays, des efforts sont entrepris pour aligner les objectifs sur les politiques existantes, en particulier les manifestes et les plans sectoriels du Gouvernement, qui couvrent 70 % des cibles du développement durable. Des travaux plus poussés seront effectués pour identifier divers autres problèmes. Au niveau institutionnel, le Ministère de l'environnement et de l'énergie est chargé de coordonner la mise en œuvre des objectifs de développement durable. À cet effet, un comité ministériel sera créé pour superviser le suivi et la coordination des efforts de mise en œuvre nationaux. Un comité technique comprenant tous les ministères compétents, ainsi que des représentants du secteur privé et d'organisations non gouvernementales, a également été mis en place pour guider le processus de mise en œuvre. Enfin, l'orateur demande à tous les États Membres d'intensifier leurs efforts de mise en œuvre du nouveau Programme 2030.

34. **M^{me} Smerkolj** (Slovénie), Ministre du développement, des projets stratégiques et de la cohésion, dit que les nombreux obstacles au développement durable inclusif ne pourront être surmontés qu'avec la détermination harmonisée de la communauté internationale, son soutien mutuel inconditionnel et son engagement en faveur du renforcement des capacités à tous les niveaux.

35. La Slovénie a entrepris la rédaction de sa Vision 2050 et de sa stratégie de développement 2030, dont le cadre intégré vise à assurer la cohérence interne entre les politiques sectorielles, nationales et étrangères et l'alignement des priorités nationales sur les objectifs de développement durable. La réduction de la charge administrative liée à la surveillance, à l'établissement de rapports et au suivi de la mise en œuvre des objectifs résultant de l'intégration de ces politiques est particulièrement avantageuse pour les petits pays comme la Slovénie. Les efforts nationaux de mise en œuvre nécessiteront une collaboration étroite avec les

principales parties prenantes nationales, l'identification des enjeux prioritaires communs et l'alignement des politiques et des mesures adoptées.

36. Il importe que chaque collectivité et chaque État Membre contribue à la mise en œuvre du Programme 2030 au maximum de ses capacités en fonction des ressources disponibles. La Slovénie continuera de contribuer aux efforts visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir l'égalité des sexes, les droits de l'homme, la protection de l'environnement et la bonne gouvernance. Pour obtenir des résultats efficaces, le Ministère des affaires étrangères de la Slovénie a entrepris la rédaction des directives établissant les priorités thématiques et géographiques dans le domaine du développement durable. Le pays continuera également à donner la priorité à l'aide publique au développement comme source essentielle de financement du développement.

37. Pour être efficaces, les stratégies de développement national et le Programme 2030 doivent se renforcer mutuellement. Il est donc essentiel que les États Membres prennent des mesures concertées pour préserver la planète et préparer les générations futures à relever les défis d'un monde de plus en plus interconnecté et complexe.

38. **M. Immongault** (Gabon), Ministre du développement durable, de l'économie, de la promotion des investissements et de la prospective, déclare que le Parlement gabonais, en se fondant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, a adopté en 2014, à la suite d'un débat multipartite constructif, une loi d'orientation sur le développement durable dont les principes rejoignent les objectifs de développement durable et ceux du Programme 2063 de l'Union africaine. La nouvelle loi sera mise en œuvre en intégrant les objectifs dans les processus nationaux de planification du développement. En juillet 2015, le Gabon a organisé, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le premier atelier visant à promouvoir l'appropriation nationale du Programme 2030, du Programme 2063 de l'Union africaine et de l'Accord de Paris, auquel ont participé des organisations de la société civile, des parlementaires, des universitaires, des représentants des collectivités locales et des administrateurs des secteurs public et privé. Les participants ont identifié les principaux défis que représente la mise en œuvre des objectifs de développement durable et ont mis au

point une feuille de route prévoyant la création d'un groupe de travail chargé du suivi de leur mise en œuvre, composé de représentants de la société civile et des secteurs public et privé.

39. Conformément à son engagement à ne pas faire de laissés-pour-compte, le Gabon a entrepris des réformes structurelles portées par la diversification des sources de croissance économique en faveur d'un développement durable inclusif. Les réformes, qui mettent l'accent sur les facteurs endogènes de croissance, visent à améliorer les conditions sociales en élargissant la portée de l'assurance maladie universelle et en renforçant la protection sociale et juridique, conformément au programme d'égalité des chances lancé par le Gouvernement en 2016.

40. **M. Trečiokas** (Lituanie), Ministre de l'environnement, souligne l'importance de l'objectif de développement durable n° 16 visant à édifier des sociétés pacifiques et inclusives fondées sur l'état de droit et la promotion de l'accès à la justice, la bonne gouvernance et la mise en place d'institutions responsables et intègres. En outre, estimant que la participation égale des femmes dans la société contribue à réduire la pauvreté, à renforcer la croissance économique et à élever les niveaux de vie, sa délégation attache une importance particulière à l'objectif 5 visant à assurer l'égalité des sexes. La contribution des femmes entrepreneures, qui dirigent plus de 60 % des entreprises rurales en Lituanie, illustre l'importance cruciale d'exploiter le potentiel entrepreneurial des femmes dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030.

41. La protection de l'environnement est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, l'intégration et la cohérence des politiques doivent servir de principe directeur des efforts de mise en œuvre, en vue de tirer profit des synergies entre les objectifs et les cibles de différentes politiques sectorielles. La Lituanie, qui est parvenue à réduire ses taux d'émissions de gaz à effet de serre de plus de 50 % au cours des 25 dernières années, tout en augmentant simultanément son PIB de 30 %, est un exemple permettant de démontrer que la protection de l'environnement et la croissance économique ne s'excluent pas mutuellement. De plus, en raison de sa politique d'atténuation des changements climatiques basée sur une utilisation durable et efficace de l'énergie à partir de sources renouvelables, la production d'énergie renouvelable représente

désormais plus de la moitié de la production totale d'électricité et de chaleur en Lituanie. Dans le cadre de ses efforts d'atténuation des effets des changements climatiques, le Gouvernement a également lancé un vaste programme de modernisation d'immeubles d'habitation dans le but d'accroître l'efficacité énergétique en matière de chauffage domestique tout en créant des emplois supplémentaires pour soutenir l'économie. Les efforts de la Lituanie à l'appui des objectifs de développement durable illustrent l'importance de tirer profit de leurs interconnexions pour parvenir à l'élimination de la pauvreté, au bien-être pour tous et à la santé des écosystèmes, en plus de favoriser la croissance économique. Des objectifs nationaux ambitieux et la volonté politique nécessaire, la participation de la société civile, de la communauté scientifique et du secteur privé, ainsi que les efforts conjoints de la communauté internationale, contribueront efficacement à la mise en œuvre du Programme.

42. **M. Cardona** (Honduras), Ministre du développement et de l'inclusion sociale, déclare que le Programme 2030 charpente la vision d'un monde à l'abri de la faim et de la maladie, où les droits de l'homme et la dignité sont universellement respectés, où chaque pays jouit d'une croissance économique inclusive et durable et garantit à tous un travail décent, et où l'humanité coexiste harmonieusement avec la nature. Les pays développés doivent contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

43. Les obstacles à la mise en œuvre du Programme sont amplifiés par l'épuisement incessant des ressources naturelles et, en particulier, les changements climatiques qui minent les efforts des États pour parvenir à un développement durable. En dépit des améliorations de leur situation en matière de revenu, la plupart des pays à revenu intermédiaire comptent encore pour près de 70 % de la population pauvre mondiale et sont confrontés à des problèmes particuliers qui exigent une attention différenciée et ciblée du système des Nations Unies pour le développement. À cet égard, comme l'a récemment souligné le Secrétaire général adjoint lors du débat ministériel du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Forum a identifié des critères utiles qui pourraient servir de base à des propositions concrètes pour guider l'appui du système aux efforts des pays à revenu intermédiaire pour réaliser les objectifs de développement durable. Le

travail est loin d'être terminé, mais son pays a confiance dans la solidarité humaine et la fermeté politique mondiale pour mener à bien les mesures nécessaires pour que personne ne soit laissé pour compte. À ce sujet, l'orateur rappelle que son gouvernement a récemment mis en œuvre une politique visant à améliorer la vie des plus pauvres et des plus vulnérables du pays. Le Honduras a délaissé la mesure de la pauvreté fondée sur le revenu au profit d'un indice de pauvreté multidimensionnel. Enfin, exprimant sa gratitude au Département des affaires économiques et sociales pour son soutien aux efforts de son gouvernement pour mettre en œuvre le Programme 2030, il souligne la nécessité de concevoir des modes de gouvernance novateurs aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

44. **M. Kiunjuri** (Kenya), Secrétaire du Cabinet, Ministère de la décentralisation et de la planification, déclare que le Kenya met en œuvre les objectifs de développement durable dans le cadre de son plan de développement intitulé « Vision 2030 », qui reflète l'intérêt qu'il porte aux trois dimensions du développement durable. Malgré les progrès considérables réalisés par son pays dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, la pauvreté et les inégalités persistent, ce qui montre clairement que des segments de la population ont été laissés pour compte. En particulier, l'insuffisance des données continue d'empêcher l'identification efficace des groupes vulnérables. Étant donné l'échelle relativement ambitieuse des objectifs de développement durable, des efforts urgents doivent être faits pour améliorer la qualité, la quantité, la fiabilité et la rapidité des données ventilées pour évaluer les progrès accomplis dans l'identification d'un ensemble plus complet d'indicateurs. Dans ce contexte, les capacités statistiques nationales et les systèmes d'information géospatiale concernant la rectification, l'analyse, la production et la diffusion de données ventilées devraient être renforcés. En particulier, une assistance au renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistiques des pays en développement devrait être fournie en fonction de la demande.

45. Pour suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, le Kenya mettra en place un système intégré de suivi et d'évaluation aux niveaux national et des comtés, qui fournira un cadre axé sur les résultats et permettra de communiquer les informations en retour aux décideurs

et au public sur l'avancement de la réalisation des objectifs de développement. En outre, le prochain plan quinquennal adopté dans le cadre de la Vision 2030 du Kenya comblera les lacunes identifiées dans l'examen en cours de son plan quinquennal à moyen terme.

46. La participation des parties prenantes est essentielle pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. À cet égard, la Constitution du Kenya souligne le rôle de la participation citoyenne à la gouvernance. De plus, en collaboration avec les parties prenantes pertinentes, le Gouvernement a élaboré des directives sur la participation du public à l'intention des acteurs impliqués dans la prestation des services publics, dans le but de renforcer la démocratie, la gouvernance, la responsabilité, l'inclusivité et l'appropriation.

47. *M. Shava (Zimbabwe), Vice-Président, assume la présidence.*

48. **M. Raveloharison** (Madagascar), Ministre de l'économie et du plan, déclare que Madagascar, pays fragile, a entrepris les travaux sur son examen volontaire conformément à son engagement de mettre en œuvre le Programme 2030. Depuis son retour dans l'ordre constitutionnel, Madagascar a cherché à s'approprier au plus haut niveau les objectifs de développement durable et à faire participer un large éventail d'acteurs du développement au processus de mise en œuvre. Deux consultations nationales ont été organisées pour mettre en correspondance les objectifs avec les cadres de développement existants, ce qui a permis d'identifier 47 cibles prioritaires. Des efforts ont été entrepris pour promouvoir la responsabilité et la compréhension mutuelle entre les acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre. Le pilier environnemental du développement durable est une priorité de longue date pour Madagascar, comme en témoigne sa participation en tant que pays pilote du projet Comptabilisation de la richesse naturelle et valorisation des services écosystémiques visant à élaborer des méthodes de comptabilisation du capital naturel. Par ailleurs, pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, le Gouvernement accorde une attention particulière à la population vivant dans le sud du pays, en proie à des crises cycliques dues aux catastrophes naturelles, et a adopté une politique nationale de protection sociale visant les franges les plus vulnérables de la société.

49. L'élaboration d'indicateurs de développement durable demeure un défi pour son pays. La question de l'identification de données de référence appropriées, qui requiert un financement conséquent, du temps et des capacités techniques, sera traitée dans le cadre du renforcement du système statistique national. Le Gouvernement met la dernière main à une stratégie nationale de mobilisation des ressources intérieures qui reconnaît la contribution des ressources non financières, notamment le capital humain, les ressources naturelles et culturelles, au développement national. Le Gouvernement organisera également une conférence des donateurs et des investisseurs, qui se tiendra prochainement, dans le cadre de ses efforts soutenus de mobilisation de l'aide financière et technique internationale. Enfin, il appelle à un partenariat actif, coordonné et responsable à l'appui du Programme 2030.

50. **M^{me} Diallo** (Guinée), Ministre du plan et de la coopération internationale, dit que les pays les moins avancés, spécialement vulnérables aux chocs aussi bien endogènes qu'exogènes, méritent de faire l'objet d'une attention particulière. La Guinée a obtenu un certain succès dans la transformation de son économie et a atteint le point d'achèvement de l'Initiative des pays pauvres très endettés, mais la récente épidémie à virus Ebola a remis en cause les progrès. Ayant pris conscience de l'importance du renforcement des institutions et de leur résilience, le Gouvernement entend mettre l'accent sur le renforcement des capacités, le développement des infrastructures, la production énergétique, l'agriculture et l'agro-industrie. Le nouveau plan national de développement économique et social vise à affermir les bases productives et structurelles de l'économie et intègre les objectifs de développement durable et le Programme 2063. Il sera présenté aux partenaires au début de 2017, en vue de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Son gouvernement remercie les participants qui ont concrétisé les annonces de contribution qu'ils avaient faites lors de la Conférence internationale sur le relèvement après l'Ebola, qui s'est tenue en 2015, et invite les autres à faire de même.

51. **M^{me} Rubio Márquez** (Mexique), Vice-Ministre du plan, de l'évaluation et du développement régional, rappelle que, depuis 1990, des progrès significatifs ont été accomplis en matière de développement social. En effet, les taux de mortalité infantile, ainsi que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté ou

souffrant de carences nutritionnelles ont été réduits de moitié, tandis que les niveaux de scolarisation au primaire et l'accès à l'eau potable ont atteint 91 %. Il reste toutefois beaucoup à faire pour remédier aux injustices sociales tenaces.

52. Compte tenu du caractère résolument global et ambitieux du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les efforts de mise en œuvre à l'échelle nationale devraient être tout aussi robustes. Premier pays à entreprendre l'examen volontaire de ses progrès dans la mise en œuvre du Programme, le Mexique estime que des mécanismes de suivi efficaces et des ressources et partenariats appropriés font partie intégrante d'une mise en œuvre réussie. À cet égard, il faudra que chaque État verse au titre de l'aide publique au développement beaucoup plus que les 0,7 % de son produit intérieur brut national pour couvrir les coûts de la mise en œuvre du programme qui sont estimés à 2 ou 3 billions de dollars. Davantage de ressources nationales et internationales, ainsi qu'une transparence et une responsabilité accrues sont nécessaires.

53. Son gouvernement a mis en œuvre une stratégie d'inclusion destinée à permettre aux Mexicains d'exercer leurs droits. De bons outils et de bonnes pratiques nourriront un sentiment de confiance et, grâce à des possibilités améliorées, le développement durable et ses fruits deviendront réalisables.

54. **M^{me} Velo** (Italie), Sous-Secrétaire, Ministère de l'environnement, de la terre et de la mer, déclare que divers acteurs ont participé à la création de la stratégie nationale de mise en œuvre du Programme 2030. L'Italie considère que, pour promouvoir le développement, il importe de traiter les causes profondes de la crise humanitaire dans la Méditerranée. C'est pourquoi son gouvernement a investi dans les groupes vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes. Il est également primordial de réduire la vulnérabilité des populations aux catastrophes environnementales et la coopération internationale pour le développement joue un rôle important à cet égard. L'Italie, qui est un partenaire d'exécution de l'Accord de Paris, a considérablement augmenté ses contributions financières, ce qui en fait l'un des pays dont la contribution à l'aide publique au développement a le plus augmenté.

55. Après avoir lancé un certain nombre d'initiatives vouées à l'utilisation durable des ressources marines,

l'Italie exhorte les États à unir leurs efforts pour réaliser l'objectif du développement durable n° 14.

56. L'Italie assumera la présidence du Groupe des Sept et siègera au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent en 2017, période pendant laquelle elle ne ménagera aucun effort pour promouvoir la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

57. **M^{me} Edillon** (Philippines), Directrice générale adjointe, Office national de l'économie et du développement, déclare que son gouvernement s'emploie à identifier des stratégies qui permettront de répondre aux aspirations du peuple philippin et contribueront à renforcer l'égalité économique et sociale. Les Philippines, qui comptent plus de 10 millions de ressortissants vivant en tant que migrants permanents et temporaires dans 221 pays à travers le monde, se félicitent de l'inclusion des migrants, en plus d'autres groupes vulnérables, parmi les éléments prioritaires des efforts de mise en œuvre du Programme 2030. Pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, la communauté internationale ne devrait pas hésiter à adopter un langage ferme pour traiter de questions comme les inégalités et la pauvreté. Des statistiques officielles ventilées, fournies fréquemment, à point nommé et d'accès facile sont également indispensables aux efforts de mise en œuvre. À cet égard, les milieux universitaires ont été invités à concevoir des méthodes de gestion des systèmes de suivi présentant un bon rapport coût-efficacité.

58. **M. Zalkaliana** (Géorgie), Premier Vice-Ministre des affaires étrangères, déclare que son gouvernement a accompli des progrès significatifs dans le domaine de la protection des groupes vulnérables. Des lois, politiques et programmes pertinents ont été mis en œuvre pour lutter contre la discrimination, assurer l'égalité et l'intégration et favoriser l'éducation inclusive. Dans le domaine de l'éducation, par exemple, l'accès des membres de groupes minoritaires aux classes et aux établissements d'enseignement supérieur géorgiens a été facilité. Des plans d'action pour la protection des droits des femmes et des personnes handicapées ont récemment été adoptés.

59. Une attention particulière devrait être accordée aux Géorgiens qui ont été déplacés à la suite du conflit russo-géorgien de 2008 et de l'occupation subséquente de territoires géorgiens. Les événements tragiques qui

sont survenus récemment devraient rappeler à la communauté internationale la nécessité d'élaborer de nouvelles approches de la protection et de l'assistance aux niveaux national et international. Il importe d'acquiescer à une compréhension des causes profondes des déplacements forcés et de favoriser des mesures préventives afin d'éviter des situations de crise. À cet égard, l'orateur se félicite de l'issue du récent Sommet humanitaire mondial. Il est essentiel que tous les membres de la communauté internationale adhèrent aux principes humanitaires fondamentaux et respectent leurs engagements en vertu du droit international humanitaire.

60. **M. García** (Uruguay), Directeur, Bureau de la planification et du budget, Bureau du Président, est d'avis que les États devraient accorder la priorité à la lutte contre la pauvreté, à l'autonomisation des femmes et des filles et à l'égalité des sexes. La réalisation des objectifs de développement communs de la communauté internationale dépendra de ces efforts, en plus de la volonté de modifier les modes de consommation et de production non durables. Les pays développés devraient apporter leur contribution à cet égard, y compris dans la gestion des produits chimiques et des déchets.

61. Les États sont invités à ratifier la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Déjà partie à cette Convention, l'Uruguay espère que sa politique antitabac bien connue et le récent arrêt contre la société Philip Morris serviront de précédent utile dans ce domaine.

62. L'Uruguay a adopté une méthode de gestion axée sur les résultats pour les dépenses publiques et envisage d'intégrer les objectifs de développement durable dans sa stratégie de développement. Il s'emploie également à créer un nouveau système de gouvernance pour suivre la mise en œuvre des objectifs au niveau national, en plus d'identifier les synergies entre les indicateurs en cours de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

63. La réalisation du développement durable dépendra aussi du montant de l'aide accordée aux pays en développement (fourniture de ressources, transfert de technologie et renforcement des capacités, y compris le renforcement des statistiques nationales) en vue de permettre l'appropriation nationale.

64. **M. Chanthaboury** (République démocratique populaire lao), Vice-Ministre de la planification et de

l'investissement, déclare qu'il sera impossible d'éliminer la pauvreté ou de mettre en œuvre le Programme 2030 si rien n'est fait pour renforcer la coopération internationale pour le développement dans le cadre d'un partenariat mondial. Les pays donateurs sont donc invités à honorer leur engagement à fournir des ressources de base et d'autres ressources au titre des activités opérationnelles des Nations Unies, en vue de soutenir les efforts de développement des pays pour mettre en œuvre le programme de développement mondial.

65. Son gouvernement accorde une attention particulière au problème de la pauvreté et à sa sortie de la catégorie des pays les moins avancés. À cette fin, plusieurs politiques et programmes de développement ont été formulés pour stimuler le développement économique et améliorer l'intégration régionale en offrant un meilleur accès à des services publics comme la santé et l'éducation, et aux marchés nationaux, régionaux et mondiaux. Les objectifs de développement durable ont été intégrés dans le dernier plan quinquennal et près de 60 % des indicateurs du plan sont liés aux indicateurs des objectifs. Il poursuivra également ses efforts visant à réduire l'impact des engins non explosés conformément à l'objectif local de développement durable n° 18 adopté par son pays.

66. Le cadre de développement mondial devrait comprendre des mécanismes permettant aux États Membres d'atteindre leurs objectifs de développement. Dans cet esprit, le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme devraient porter sur l'ensemble de ses objectifs et cibles et tenir compte de tous les éléments des activités liées des pays en développement. L'échange de pratiques optimales et l'apprentissage mutuel aux niveaux national, régional et mondial seront également essentiels.

67. **M^{me} Gould** (Canada), Secrétaire parlementaire auprès du Ministre du développement international et de la francophonie, déclare que le Canada est fermement déterminé à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au pays comme à l'étranger. Au niveau national, des efforts ont été entrepris pour réduire les inégalités, lutter contre les changements climatiques et améliorer la relation du Gouvernement avec les peuples autochtones. Au cours des 10 prochaines années, un montant de 120 milliards de dollars sera investi dans les infrastructures, et de

nouveaux investissements sont actuellement réalisés en faveur des enfants et des jeunes.

68. À l'étranger, le Canada s'est engagé à verser 2,65 milliards de dollars sur cinq ans pour aider les pays en développement à lutter contre les changements climatiques et a consacré plus de 1,1 milliard de dollars au développement et à l'aide humanitaire sur trois ans pour répondre aux besoins des personnes touchées par la crise au Moyen-Orient. Il a également porté sa contribution au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme à 785 millions de dollars pour la période 2017-2019. De plus, le Canada accueillera la cinquième Conférence de reconstitution du Fonds en septembre.

69. Le Canada procède actuellement à un examen de l'aide internationale qu'il pourrait apporter en intégrant les points de vue du public, des experts et de divers partenaires internationaux. La forme que prendra son aide internationale n'a pas encore été précisée, mais il ne fait aucun doute que la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles seront au centre de ses efforts.

70. **M. Foradori** (Argentine), Vice-Ministre des affaires étrangères, déclare que son gouvernement est fermement déterminé à mettre en œuvre le Programme 2030. Il est essentiel que les budgets nationaux soient investis dans les besoins de la population, notamment l'éducation, la santé, la formation et la sécurité des écoles, par opposition aux biens de consommation. Des efforts conjoints seront nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable. Au niveau national, des efforts sont faits pour coordonner l'adaptation législative, le suivi et les processus de mise en œuvre. Des indicateurs ont été mis au point et des efforts ont été faits pour tenir compte des enjeux de la problématique hommes-femmes et du handicap dans les politiques nationales. Son gouvernement devrait avoir établi une liste complète des buts et objectifs d'ici la fin de 2016, et prévoit d'entreprendre le processus de suivi en 2017 afin de respecter le principe de responsabilité.

71. Un échange de données d'expérience nationales sera crucial pour la réalisation des objectifs. Bien que le Programme soit universellement applicable, les États devraient respecter le principe de responsabilité partagée mais différenciée et prendre en compte différents niveaux de développement, de ressources et de capacités, ainsi que les politiques et priorités

nationales. En outre, l'action à l'échelle des États devrait être complétée par les parties prenantes, y compris les Nations Unies, le secteur privé et la société civile.

72. **M. Kovacs** (Hongrie), Secrétaire d'État adjoint pour la coopération internationale, Ministère des affaires étrangères et du commerce, déclare que la meilleure façon d'atteindre les objectifs de développement durable serait de les mettre en œuvre en conformité avec l'Accord de Paris, que tous les États sont encouragés à signer. La Hongrie a déjà commencé à élaborer son propre cadre de mise en œuvre, en collaboration avec les organismes compétents qui se réunissent régulièrement pour discuter et suivre les progrès, ainsi qu'à intégrer les objectifs dans les plans et stratégies pertinents. Le suivi et l'évaluation des progrès nécessitant une coopération intense aux niveaux national et international, un réseau national a été créé à cet effet. La mise au point d'un système d'indicateurs équilibré n'a pas été chose facile.

73. Profondément attachée aux questions liées à l'eau, la Hongrie tient à souligner le caractère très fragmenté de l'actuelle structure de gouvernance de l'eau. Comme dans le cas d'autres questions importantes, il est nécessaire de mettre en place un organisme intergouvernemental de l'eau, qui sera en mesure d'aborder la question d'une manière intégrée et globale et d'améliorer la gouvernance de l'eau. Le Gouvernement hongrois organisera une conférence plus tard cette année afin d'accélérer la mise en œuvre du programme relatif à l'eau.

74. **M^{me} Muschett** (Panama), Vice-Ministre du développement social, déclare que son gouvernement élabore actuellement une feuille de route pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable qui aura l'appui de tous les secteurs de la société. Dans le cadre de ses efforts pour réaliser l'objectif 1, le Panama a commencé à élaborer un indice de pauvreté qui intégrera les différentes dimensions de la pauvreté pour compléter les mesures en termes de revenu. Une plus grande attention sera également accordée à la conception et au suivi des stratégies de réduction de la pauvreté.

75. Compte tenu de la nature intersectorielle des 17 objectifs, son gouvernement attache une importance particulière aux politiques interinstitutionnelles qui toucheront des groupes vulnérables comme les

femmes, les enfants et les peuples autochtones. Il a investi 70 % du budget général dans des domaines tels que la santé, le logement, les infrastructures, le transport, l'assainissement de base et la viabilité environnementale pour éliminer la pauvreté, accumuler du capital humain et protéger l'environnement.

76. Après la concrétisation du plan de mise en œuvre des objectifs de développement durable, la prochaine étape consistera à établir l'appropriation locale du plan et à concevoir des mécanismes concrets permettant d'aligner les actions à tous les niveaux sur la mise en œuvre du Programme.

77. **M. Yogevaran** (Malaisie), Directeur général adjoint, Unité de la planification économique, Bureau du Premier Ministre, dit que le programme de développement de son pays est axé sur l'être humain et aligné sur les objectifs de développement durable. L'inclusivité est le principe clef du programme de développement socioéconomique national de la Malaisie. Son objectif est de veiller à ce qu'aucun segment de la société ne soit privé des ressources dont il a besoin, comme il ressort des principaux thèmes du développement que sont la croissance dans l'équité, la croissance équilibrée et le développement axé sur l'être humain. Cette approche a permis de réduire la pauvreté et les inégalités de revenus entre riches et pauvres.

78. Afin de mettre en œuvre le Programme 2030, la Malaisie a élaboré un plan quinquennal pour la période 2016-2020 qui, tout en mettant l'être humain au centre des efforts de développement et reflétant la nature multidimensionnelle des objectifs de développement durable, servira de cadre directeur de l'action en faveur du développement social. En plus de mesurer le produit intérieur brut, le plan permettra d'évaluer l'impact des efforts de développement sur les individus. Un indice de bien-être malaisien a également été mis en place pour veiller à ce que les efforts de développement se traduisent en une meilleure qualité de vie et augmentent la prospérité des citoyens.

79. Les objectifs de développement durable ont été intégrés dans le cadre de planification nationale de la Malaisie pour la période 2011-2015, ainsi que les stratégies visant à renforcer le principe d'inclusion vers une société équitable, améliorer le bien-être de tous, accélérer le développement du capital humain en faveur d'une nation avancée, poursuivre une croissance respectueuse de l'environnement en faveur de la viabilité et de la résilience, renforcer les infrastructures

pour soutenir l'expansion économique et transformer la croissance économique pour assurer une prospérité plus grande.

80. Pour réaliser l'objectif 13, la Malaisie s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en appliquant des pratiques de consommation et de production durables pour réaliser l'objectif 12 et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans des secteurs tels que le transport et la gestion des déchets. Les principales mesures à prendre comprennent le développement d'un marché intérieur de produits et services écologiques, la mise en œuvre d'une stratégie de croissance et d'approvisionnement respectueuse de l'environnement, la promotion de bâtiments et d'industries écologiques, la gestion des ressources énergétiques de manière plus rationnelle et la promotion des transports à faibles émissions de carbone, en encourageant l'utilisation des transports en commun et de véhicules consommant moins de carburant.

81. Pour s'adapter aux changements climatiques et empêcher les catastrophes liées au climat de nuire au développement du pays, la Malaisie se concentrera initialement sur les secteurs les plus touchés, notamment l'eau, l'agriculture et les infrastructures. En outre, pour assurer la mise en œuvre harmonieuse et efficace du Programme 2030, la Malaisie élabore actuellement une feuille de route nationale pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, a mis en place un comité de haut niveau composé de représentants du Gouvernement, du secteur privé, de la société civile et d'administrations locales et s'efforce d'améliorer les données relatives aux objectifs.

82. **M. Jespersen** (Danemark), Sous-Secrétaire pour le développement mondial et la coopération, Ministère des affaires étrangères, déclare que le Danemark élabore actuellement un plan d'action stratégique pour le suivi des progrès nationaux et internationaux dans la réalisation des objectifs de développement durable. Des ministres, des représentants de la société civile, le secteur privé et le milieu universitaire participent à l'élaboration du plan d'action, qui est coordonné par le Ministère des affaires étrangères. Toutefois, pour souligner le caractère universel du Programme 2030, la responsabilité de la coordination de la réalisation des objectifs de développement durable incombera au Ministère des finances.

83. Le plan d'action identifiera les principales priorités nationales et internationales, tout en respectant l'universalité et l'interdépendance des objectifs de développement durable. Ses priorités feront fond sur la croissance durable, la coopération en matière de développement et le système danois de protection sociale, mais il identifiera également les domaines où un effort accru s'impose.

84. Le cadre de suivi des objectifs de développement durable comprend également un engagement multipartite, ainsi que des partenariats nationaux et internationaux. En outre, un forum de dialogue national a été mis en place pour stimuler la mise en œuvre des objectifs de développement durable tout en garantissant l'appropriation et l'engagement, entre autres, du secteur privé, de la société civile et du milieu universitaire.

85. Le Danemark collabore avec l'Union européenne à la mise en place d'un mécanisme de suivi et s'est engagé à soutenir les pays en développement dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La nouvelle stratégie de développement du Gouvernement danois mettra l'accent sur certains objectifs, en fonction des compétences disponibles, des occasions de créer des partenariats et des possibilités de progrès.

86. L'aide publique au développement reste importante pour le développement durable en tant que catalyseur de la génération d'investissements diversifiés. Il est dans l'intérêt de chaque pays développé de contribuer à la paix, à la prospérité et à la sécurité internationales en portant son aide publique au développement à 0,7 % de son revenu national brut.

87. Enfin, les droits de l'homme, en particulier l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, sont essentiels au développement durable et à la création d'un monde meilleur pour tous.

88. **M^{me} Belskaya** (Biélorus), Directrice adjointe, Division de la coopération économique et du développement durable de la Direction générale de la diplomatie multilatérale, Ministère des affaires étrangères, déclare que le système des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les institutions financières internationales doivent harmoniser leurs actions pour atteindre les objectifs. Cela est d'autant plus pertinent pour les pays à revenu intermédiaire, qui abritent la majorité de la population mondiale et représentent un tiers du produit intérieur brut mondial

et un quart des exportations et des importations mondiales. La réalisation du développement durable dans ces pays sera donc un grand pas vers sa réalisation dans le monde entier.

89. À cette fin, l'ONU doit mettre l'accent sur la création de conditions au sein desquelles les pays à revenu intermédiaire pourraient participer au développement d'une manière équitable et mutuellement avantageuse, et qui favoriseraient un soutien consultatif financier et technique axé sur un développement novateur. Par ailleurs, il sera utile de mettre en place, dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement, un mécanisme de coordination interinstitutions pour les pays à revenu intermédiaire dont les risques et les problèmes devraient être analysés dans le Rapport mondial sur le développement durable.

90. Le Bélarus a adopté une stratégie nationale du développement durable dont le premier examen est prévu pour 2017. Un coordonnateur national sur la réalisation des objectifs de développement durable sera nommé à la fin de 2016. Fort de sa conviction selon laquelle toute la société devrait s'impliquer dans la réalisation de l'objectif, le Bélarus a organisé une réunion sur la réalisation du développement durable, qui a réuni un grand nombre de participants. De plus, il organise actuellement, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement, une manifestation devant se tenir à la fin de 2016, qui mettra l'accent sur l'élimination des inégalités et la création des conditions nécessaires à l'élargissement des possibilités qui permettraient aux groupes les plus vulnérables de réaliser les objectifs.

91. **M. Badenoch** (Vision mondiale) déclare que la promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte pourrait entraîner un changement en profondeur de la situation des enfants les plus pauvres et les plus marginalisés du monde. À cette fin, les États Membres et les autres parties prenantes doivent garantir le financement équitable et systématique des services essentiels, y compris des soins de santé, une éducation de qualité et la protection de l'enfance, et veiller à ce que les enfants aient accès à ces services. Il importe également de traiter tous les enfants de la même manière en s'attaquant aux politiques, normes et comportements discriminatoires, y compris en mettant fin à la violence à leur égard. De plus, il faut garantir la responsabilité aux enfants et soutenir leur participation aux mécanismes de responsabilité

mondiaux et nationaux. L'ONU doit donc faciliter la participation des jeunes.

92. Le thème consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte devrait continuer à garantir des avancées en faveur des groupes les plus marginalisés. Le Forum politique de haut niveau doit également examiner les progrès accomplis quant aux questions relatives aux enfants dans le cadre de son suivi et son examen. À cette fin, les organismes intergouvernementaux devront apporter une contribution importante, puisqu'il n'existe aucun groupe intergouvernemental traitant spécifiquement de la question des enfants. Bien qu'on ait peu mentionné les enfants dans le Forum et la synthèse des examens nationaux volontaires, leur bien-être demeure au centre du Programme 2030. Il conviendrait donc de créer un espace intergouvernemental pour examiner les progrès et fournir une contribution substantielle au Forum sur les questions relatives aux enfants.

93. **M. Figeczky** (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique) dit que les agriculteurs comptent souvent parmi les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables du monde, en dépit de leur rôle essentiel dans la production alimentaire durable et la réalisation du droit à l'alimentation. Les petits exploitants agricoles, les petits producteurs, les femmes, les jeunes, les pasteurs et les ruraux pauvres sont parmi les groupes d'agriculteurs marginalisés pour lesquels il est crucial d'assurer un meilleur accès à l'information et à la justice et d'obtenir leur consentement préalable et éclairé avant d'élaborer des politiques et de mettre en œuvre des mesures dans des domaines comme l'expropriation des terres, les déséquilibres des pouvoirs transactionnels, l'insécurité alimentaire et les droits fonciers.

94. Afin de procurer des aliments nutritifs bon marché tout en utilisant les ressources naturelles de manière durable et respectueuse de l'environnement, les agriculteurs ont dû faire des compromis. L'orateur encourage la mise sur pied d'initiatives nationales visant à sensibiliser le public aux conséquences environnementales de la production d'aliments bon marché, ainsi qu'aux incidences sur les changements climatiques et la santé humaine. L'attribution d'une valeur pécuniaire claire aux avantages des systèmes de production alimentaire durable renforcera l'appui aux mécanismes politiques qui récompensent le développement de systèmes garants de résultats positifs pour l'environnement et la santé publique.

Tous les pays devraient prendre une telle mesure, ce qui aurait un impact positif sur leur mise en œuvre des objectifs de développement durable.

95. Vu le rôle crucial que jouent les femmes dans la sécurité alimentaire, la connaissance et le développement durable, un effort concerté devrait être fait pour garantir leurs droits. La sécurité des droits fonciers des terres agricoles productives permettrait d'assurer une protection contre l'expropriation des terres par les industries extractives, les promoteurs et le gouvernement et les acteurs du secteur privé.

96. Il importe de satisfaire les besoins économiques des ruraux pauvres en garantissant la résilience des ressources naturelles, par exemple, par l'utilisation de variétés de semences traditionnelles et nouvelles qui pourraient améliorer les rendements et la nutrition tout en réduisant les intrants. Par ailleurs, les pratiques optimales en matière de gestion et les nouvelles technologies devraient être diffusées, notamment par la promotion de programmes de vulgarisation participatifs au niveau local. La promotion mondiale des pratiques optimales en matière de gestion et des produits technologiques et agricoles est essentielle pour promouvoir l'intensification écologique, améliorer la gestion agricole, réduire le gaspillage alimentaire et assurer un transport plus efficace des produits agricoles.

97. Enfin, les producteurs agricoles doivent être à même de jouer un rôle actif et important en intégrant les organisations agricoles locales, nationales et internationales dans les processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

98. **M^{me} Openshaw** (Service international pour les droits de l'homme) déclare que la participation de toutes les parties prenantes concernées sera essentielle à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Son organisation craint que les voix de certaines régions du monde ne soient pas entendues en raison des restrictions imposées à la société civile au niveau national, et à l'Organisation des Nations Unies, par les pratiques du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales.

99. En juin, 230 organisations non gouvernementales de 45 pays ont signé une lettre ouverte adressée au Conseil dans laquelle elles exprimaient leur inquiétude face à l'utilisation par certains membres du Comité de tactiques procédurales visant à retarder ou bloquer l'octroi du statut consultatif à certaines organisations.

L'engagement des organisations non gouvernementales auprès des Nations Unies, rendu possible par la résolution 1996/31 du Conseil, est vital, et l'ONU a l'obligation légale de renforcer la participation de la société civile par la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme.

100. Les 230 signataires de la lettre ouverte demandent aux membres du Conseil de veiller à ce que la pratique et les procédures du Comité soient conformes à la résolution 1996/31, que la pratique du Comité soit appliquée de manière uniforme, apolitique, équitable, cohérente et rapide, que les mesures prises par le Comité n'entraient pas, par leur conception ou leur impact, le droit des organisations non gouvernementales d'accéder à l'Organisation et de communiquer avec elle et que la recommandation faite par le Chili, le Mexique et l'Uruguay en juillet 2015 en faveur de la diffusion sur le Web des sessions du Comité soit adoptée afin que les organisations non gouvernementales, dont les demandes sont à l'examen, mais qui n'ont pas les ressources nécessaires pour se rendre à New York, puissent suivre le déroulement des travaux.

101. Malheureusement, la pratique du Comité reflète souvent les restrictions nationales de plus en plus nombreuses infligées à la société civile pour qui l'accès à l'ONU est d'autant plus important. Le Conseil devrait donc redoubler d'efforts pour promouvoir un environnement sûr, transparent et favorable qui permettrait à l'Organisation de tirer pleinement parti des connaissances et des avis d'experts des organisations non gouvernementales pour renforcer la légitimité et la crédibilité de ses travaux.

102. **M^{me} Moller-Loswick** (Saferworld) déclare que, à moins d'un changement, près des deux tiers des personnes vivant dans l'extrême pauvreté proviendront fort probablement d'États touchés par un conflit ou d'États fragiles d'ici à 2030. Par ailleurs, bien que la violence et l'insécurité soient des défis universels, les personnes les plus marginalisées sont les plus durement touchées par leurs effets.

103. Afin d'honorer l'engagement pris par les dirigeants mondiaux en 2015 visant à promouvoir des sociétés plus pacifiques, justes et inclusives, tous les pays devraient participer à l'édification de la paix, placée sous le signe des principes de justice universelle, d'inclusion et de liberté politique. Cette paix doit être distincte d'une stabilité non durable ou

assurée par la force des armes. En outre, les normes patriarcales et les systèmes de pouvoir qui perpétuent les inégalités entre les sexes et susceptibles d'engendrer la violence et l'insécurité doivent être remis en question.

104. Par ailleurs, la communauté internationale doit cesser d'utiliser des approches titrisées à court terme réputées pour leur inefficacité. La vision énoncée dans le Programme 2030 doit avoir pour effet d'appuyer le changement au niveau des gouvernements et dans les sociétés, car le soutien politique et la solidarité sont plus importants que le soutien technique et financier. À cet égard, les acteurs internationaux doivent veiller à ne pas exacerber les problèmes existants, par exemple, en aggravant l'insécurité par des investissements à des fins d'exploitation commerciale, en perpétuant le statu quo par des exportations d'armes, ou en permettant le vol des ressources d'un pays par leurs propres systèmes bancaires et financiers. À l'heure de la mondialisation, la politique intérieure est aussi importante pour la coopération au développement que la coopération internationale.

105. Enfin, de nouvelles données devront être générées pour évaluer le succès de la mise en œuvre du Programme 2030. Le manque de données pourra être comblé en investissant dans des systèmes statistiques nationaux, la formation et l'élaboration de mesures pour garantir l'indépendance de ces systèmes. D'autres parties prenantes doivent contribuer à la création de systèmes de données plus pluralistes et la capacité de la communauté internationale à lutter contre l'exclusion sociale doit être reconnue.

106. **M^{me} Bahçeci** (Women for Women's Human Rights) déclare que l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et la réalisation de leurs droits sont des éléments essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable. En plus de l'égalité entre les sexes, un cadre des droits de l'homme et des critères de justice et de durabilité doivent être au centre de toutes les actions.

107. Aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030, les documents officiels doivent refléter les meilleures pratiques pouvant émerger du Forum politique de haut niveau, y compris la participation de la société civile et les systèmes fiscaux progressifs. Une volonté politique, des ressources accrues et la responsabilité sont nécessaires pour progresser rapidement. Malgré leur place centrale, les moyens de

mise en œuvre et les questions structurelles liées au Programme 2030 sont largement absents des discussions du Forum.

108. Bien qu'il soit nécessaire de s'attaquer au problème de la concentration de la richesse, il est fait peu de cas des politiques budgétaires. Le Forum et ses processus de suivi régionaux doivent surmonter les obstacles systématiques et remettre en question le modèle de développement actuel, qui contribue à intensifier les inégalités, l'exclusion et l'exploitation sociale, économique et environnementale. Pour atteindre les objectifs de développement durable, des questions telles que la distribution des terres, l'allocation des ressources et la responsabilité des entreprises doivent être abordées et les moyens de mise en œuvre doivent être clarifiés et appliqués.

109. En outre, une coopération transparente et non hiérarchique entre les États, la société civile et les mouvements sociaux devrait être instaurée en vue de réaliser les objectifs. Les groupes féministes et les organisations de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle et transgenre doivent disposer d'un financement suffisant et d'une formation adéquate à l'appui du rôle qu'ils jouent en tant que titulaires de droits, agents de changement et évaluateurs de progrès.

110. Le Programme 2030 devrait être utile et pertinent pour tous. Par ailleurs, pour veiller à ce que le processus d'examen soit fondé sur les droits de l'homme et assurer son exactitude et sa continuité, chaque pays devrait présenter trois ou quatre rapports avant 2030, en y associant les organisations nationales et locales de la société civile à tous les niveaux. Enfin, des mécanismes officiels devraient être mis en place pour offrir des possibilités de dialogue entre le pays déclarant, les grands groupes et tous les titulaires de droits afin d'accroître la responsabilité.

111. **M^{me} Dawson** (International Presentation Association of the Sisters of the Presentation of the Blessed Virgin Mary) dit qu'il serait possible d'atteindre les groupes les plus vulnérables de la société si l'argent consacré aux armes, perdu du fait des flux financiers illicites ou caché dans des paradis fiscaux, était consacré au renforcement des capacités des personnes.

112. Une approche de la protection sociale fondée sur les droits de l'homme est nécessaire pour veiller à ce que les plus vulnérables, y compris ceux qui vivent dans la pauvreté et les migrants, aient accès aux soins

de santé et à la sécurité de revenu minimum. Cette approche devra s'accompagner d'une collaboration accrue entre les gouvernements, ainsi que d'initiatives locales susceptibles d'augmenter les programmes gouvernementaux et d'offrir des possibilités de croissance progressive et d'autonomisation des populations.

113. Les socles de protection sociale ont eu des effets positifs sur le développement humain et la productivité ainsi que sur la stabilisation macroéconomique. En outre, il a été prouvé que les réformes des systèmes de soins de santé conduisent à une amélioration rapide de la santé des mères et des enfants. Des liens étroits ont été établis entre les socles de protection sociale et la réduction de la pauvreté et des inégalités et une plus grande autonomie pour les femmes. En effet, il existe suffisamment de preuves démontrant que si les socles de protection sociale parrainés par le Gouvernement étaient soutenus par une société civile très engagée, le Programme 2030 pourrait véritablement changer la donne, grâce à la motivation des collectivités à s'engager dans le développement.

114. **M. Jourdan** (Global Foundation for Democracy and Development) déclare que son organisation a fait campagne pour le renforcement des capacités dans les pays en développement en organisant des transferts de technologie pour répondre aux priorités nationales et régionales, ainsi que pour la promotion de partenariats multipartites axés sur l'innovation afin de satisfaire la demande d'un financement accru rendu nécessaire par le Programme 2030. L'organisation a également contribué activement aux négociations intergouvernementales pour l'après-2015 et a mis en évidence la nécessité pour les pays en développement de mettre au point leur propre infrastructure technologique en favorisant le transfert de ressources et de connaissances. À cette fin, le directeur de l'organisation a dirigé conjointement un groupe de haut niveau en 2015 pour promouvoir la coopération triangulaire au sein de la communauté internationale afin d'empêcher que le fossé technologique entre le Nord et le Sud ne s'élargisse et d'encourager le développement durable dans le Sud.

115. Un niveau sans précédent de ressources financières sera nécessaire pour réaliser le Programme 2030 et les modèles d'investissement existants ne seront pas suffisants pour atteindre les objectifs de développement durable. Des mécanismes novateurs pour le financement du développement, y compris des taxes sur les billets d'avion et des obligations à impact

social, pourraient être appliqués à plus grande échelle avec l'appui des gouvernements s'engageant à y apporter une contribution annuelle. La participation du secteur privé sera essentielle pour assurer la prestation de produits financiers aux collectivités qui en ont le plus besoin, notamment l'utilisation de téléphones portables pour effectuer le versement des prestations de retraite dans certains pays africains. En outre, les nombreuses possibilités de mobiliser et de fournir des ressources doivent être reconnues par le système des Nations Unies pour le développement, notamment dans le cadre de son système de financement et ses partenariats.

116. **M. Vazquez** (International Federation for Family Development) dit que son organisation a fait la promotion auprès de législateurs, d'universitaires et de représentants de la société civile de la recherche sur les difficultés que pose aux familles le Programme 2030. L'organisation participe actuellement à un projet impliquant des experts de la famille venant de toutes les régions du monde en vue d'élaborer des méthodes pratiques permettant d'évaluer la manière dont les familles pourraient contribuer à un problème donné ou le subir, et de déterminer si la participation des familles se traduira par des solutions plus opérationnelles. À cet égard, des programmes pilotes seront mis en place dans divers pays, conformément aux décisions de politique familiale pertinentes.

117. Des outils conçus pour aider les décideurs politiques de manière efficace et fournir les orientations nécessaires à la réussite de la mise en œuvre des politiques devraient être mis au point. En ce qui concerne l'objectif 1, il faudrait élaborer des stratégies d'allègement de la pauvreté qui traitent de la famille en tant qu'unité, favorisent son bien-être et reconnaissent que la rupture familiale peut être à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté. Les politiques devraient aborder les différents aspects de la vie familiale, y compris la conciliation travail-vie personnelle, l'autonomisation des femmes et le développement de l'enfant, afin de ne pas faire de laissés-pour-compte.

118. En ce qui concerne l'objectif 3, des mesures devraient être prises pour promouvoir le bien-être psychologique des enfants et des jeunes, en tenant compte de leur situation familiale individuelle, y compris des efforts pour prévenir la violence, traiter la toxicomanie, décourager la délinquance juvénile et aider les jeunes en facilitant leur passage des études à

l'emploi. Le placement familial et le soutien intergénérationnel au sein des familles seront essentiels pour réaliser l'objectif 4. Il serait important d'encourager les activités bénévoles des personnes âgées dans les écoles et celles des jeunes dans des programmes et des installations pour personnes âgées, ainsi que l'égalité d'accès à des ressources telles que des cours sur le rôle parental et des programmes de mentorat.

119. **Sœur Marie Madeleine** (Fraternité Notre-Dame) déclare que son organisation vise à améliorer les conditions de vie des femmes, des personnes âgées, des personnes handicapées physiques ou mentales, des sans-abri, des chômeurs et des orphelins et que fidèle à sa vocation religieuse consistant à aider les personnes les plus vulnérables de la société, elle a, entre autres actions, ouvert une soupe populaire et des dispensaires.

120. Pour lutter contre le problème de l'exclusion, il est nécessaire d'éduquer les jeunes et leur apprendre à aider les autres. De nombreux problèmes existant à l'échelle mondiale sont causés par l'égoïsme, la violence et la décadence morale. À cet égard, la Fraternité Notre-Dame a fondé plusieurs écoles, car elle considère que la laïcité obligatoire est préjudiciable à l'humanité. L'absence du christianisme dans la vie de nombreux jeunes les a laissés sans idéaux et en a conduit beaucoup à se joindre à des groupes extrémistes. Néanmoins, l'éducation doit enseigner un message d'amour, de charité, de fraternité et de coopération amicale. En conclusion, elle rappelle que de nombreux martyrs chrétiens d'aujourd'hui ne sont pas respectés par les sociétés dans lesquelles ils vivent.

121. **M. Mokhtar** (General Forum of the Arabic and African Non-Governmental Organizations) dit que les organisations non gouvernementales joueront un rôle dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable et leurs cibles. À cette fin, le résultat du Forum politique de haut niveau facilitera le recensement des pratiques optimales et des meilleurs outils pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les aspects positifs et négatifs de l'expérience des objectifs du Millénaire pour le développement doivent également être pris en compte.

122. La réalisation des objectifs de développement durable permettra d'assurer la prospérité et la paix dans le monde entier. À cet égard, l'adoption des

objectifs en tant que lignes directrices par les ministères du plan de tous les États Membres aura pour effet de rehausser les taux de croissance et de soutenir les politiques de croissance nationales. Rien ne devrait faire obstacle à la participation des personnes ou des organisations non gouvernementales à ce processus. Les organisations non gouvernementales qui bénéficient du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies doivent avoir la possibilité de participer avec les parties prenantes.

123. **M. Karmakar** (International Committee for Peace and Reconciliation) déclare que l'esclavage moderne est un problème qui influera sur la réalisation des objectifs de développement durable et leurs cibles. Il importe de prendre en considération les laissés-pour-compte de la société et de reconnaître leurs besoins universels, tels que l'alimentation, le logement, l'éducation, les soins de santé, les possibilités d'emploi, la protection physique et la liberté.

124. Selon la Free Foundation Walk, plus de 45 millions de personnes sont maintenues en esclavage. Des hommes, des femmes et des enfants sont victimes de la traite ou d'esclavage sexuel et sont assujettis à des travaux domestiques ou agricoles. Le nombre de personnes vivant en esclavage est le plus élevé en Inde, en Chine, au Pakistan, au Bangladesh et en Ouzbékistan. Des groupes terroristes réactionnaires, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant et Boko Haram, enlèvent délibérément des personnes vulnérables et les forcent à l'esclavage.

125. Enfin, étant donné que l'injustice sociale, l'esclavage, la destruction massive, le réchauffement climatique, la guerre, la pauvreté et les catastrophes économiques sont tous causés par des êtres humains, il est logique de penser qu'ils peuvent être évités et éliminés par des êtres humains.

126. **M. Parmegiani** (Legião da Boa Vontade) déclare que la promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte exige un engagement sans précédent dans un esprit de bonne volonté et de véritable coopération. Grâce à son expérience dans la promotion de l'éducation et des services sociaux en vue de réduire la pauvreté et les inégalités sociales dans sept pays, l'organisation a appris que le moyen le plus efficace pour vaincre la pauvreté réside dans l'adoption d'une approche globale qui aborde les divers besoins des personnes, qu'il s'agisse de besoins d'ordre biologique, psychologique, social ou spirituel. Il importe aussi de fournir les

services sociaux essentiels et une éducation de qualité tout comme de rendre l'espoir et la dignité humaine, et d'œuvrer en faveur d'une société solidaire, altruiste et œcuménique.

127. Au cours des cinq années précédentes, plus de 1,7 million de personnes ont bénéficié des activités de son organisation, ce qui s'est traduit par une augmentation du rendement scolaire et de la mobilité sociale dans les collectivités les plus vulnérables. Il est primordial de renforcer l'éducation à la citoyenneté mondiale, car elle permettra aux populations de relever les défis mondiaux.

128. Enfin, il encourage les membres du Conseil et les observateurs à lire les recommandations de son organisation, qui contiennent ses meilleures pratiques pour la promotion de l'éducation, le développement durable et la citoyenneté mondiale en tant que leviers du développement durable.

La séance est levée à 21 h 5.